



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 002/2023

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;
VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités ;
VU l'article R 411-8 du Code de la Route ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifié

CONSIDERANT l'autorisation N° 767 / 2022 de la Direction des routes, des infrastructures et des Mobilités.

CONSIDERANT la demande de **ARKÉDIA** 1 chemin du Heilgass - 68230 Turckheim.

CONSIDERANT que des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 16 janvier 2023 et jusqu'à la fin des travaux, des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable auront lieu, sur la RD 419, entre le PR n°9+300 et PR n°9+910. (sur la rue de Bâle, entre la rue des Roses et la rue Neuve).

A hauteur du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits des deux côtés à hauteur du chantier, la circulation sera alternée et réglée par feux.

Article 2 : La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Cette décision peut être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès de Monsieur le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Strasbourg qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- Le Centre de secours
- La Brigade Verte
- La Collectivité Européenne d'Alsace
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise en charge des travaux



Dannemarie, le 09 janvier 2023

Maire

Alexandre BERBETT